



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 10 avril 2025 à 19 heures 30 minutes
Salle du conseil municipal**

Membres en exercice et convoqués : 26

Présents : 15

M. ADGIE Eric, Mme ANNE Michèle, M. CARTAGENA Michel, Mme CORNETTE Marie-Catherine, M. GASC Jean-Luc, M. LAVITRY Laurent, M. LONJOU Jean-Louis, M. MASSIP Eric, Mme MIQUEL Laurence, Mme NERET Huguette, Mme PAVAN Aurélie, M. PISANI Pierre, M. RIQUELME Nicolas, M. RUEDA Christophe, Mme ZAPATERO Carole

Procuration(s) : 7

Mme PEYRIERES Laetitia donne pouvoir à Mme MIQUEL Laurence,
Mme MARTY Anne-Marie donne pouvoir à Mme ZAPATERO Carole,
Mme CABOT Marie-Christine donne pouvoir à M. LONJOU Jean-Louis,
M. AUFRERE Bruno donne pouvoir à Mme ANNE Michèle,
M. RAUJOL Eric donne pouvoir à M. GASC Jean-Luc,
Mme THIBAUT Delphine donne pouvoir à M. PISANI Pierre,
M. CHEVILLEY Louis donne pouvoir à Mme NERET Huguette

Absent(s) : 4

M. BORG Vincent, Mme CONDY Colette, Mme RAYNAL Fatiha, M. SANCHES Antoine

Excusé(s) : 7

M. AUFRERE Bruno, Mme CABOT Marie-Christine, M. CHEVILLEY Louis, Mme MARTY Anne-Marie, Mme PEYRIERES Laetitia, M. RAUJOL Eric, Mme THIBAUT Delphine

Secrétaire de séance : Mme MIQUEL Laurence

Président de séance : M. MASSIP Eric

Monsieur le Président procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. Il fait procéder à la signature de la feuille d'émargement.

Ordre du jour :

- 1 - FINANCES - Budget Primitif 2025 - budget principal de la Commune
- 2 - FINANCES - Taux d'imposition 2025
- 3 - FINANCES - Subventions aux associations 2025
- 4 - FINANCES - Budget Primitif 2025 - budget annexe Bâtiment SCI ELOIRA
- 5 - Informations

1 - Délibération n°15/2025 - FINANCES - Budget Primitif 2025 - budget principal de la CommuneRapporteur : Monsieur Eric MASSIP, Maire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de Budget Primitif pour l'exercice 2025 (dossier en annexe 1, détaillant chaque chapitre)

Il souligne notamment :

- F Le report du résultat de l'année 2024
- F L'inscription de l'affectation du résultat 2024,
- F L'inscription des restes à réaliser 2024

Le Budget Primitif principal se résume comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat 2024 reporté		682 994,96	704 324,03		704 324,03	682 994,96
Crédits Votés	4 325 651,00	3 642 656,04	1 992 652,97	1 990 837,00	6 318 303,97	5 633 493,04
Excédents capitalisés				815 000,00	-	815 000,00
Restes à réaliser 2024			282 531,00	173 671,00	282 531,00	173 671,00
TOTAUX	4 325 651,00	4 325 651,00	2 979 508,00	2 979 508,00	7 305 159,00	7 305 159,00

Le Conseil Municipal est invité à délibérer

- sur cette proposition du Budget Primitif 2025
- pour autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres pour chacune des deux sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et des chapitres d'ordre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections du budget.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. ADGIE Eric, Mme ANNE Michèle, M. CARTAGENA Michel, Mme CORNETTE Marie-Catherine, M. GASC Jean-Luc, M. LONJOU Jean-Louis, M. MASSIP Eric, Mme MIQUEL Laurence, Mme PAVAN Aurélie, M. PISANI Pierre, M. RIQUELME Nicolas, M. RUEDA Christophe, Mme ZAPATERO Carole, M. AUFRERE Bruno (représenté par Mme ANNE Michèle), Mme CABOT Marie-Christine (représentée par M. LONJOU Jean-Louis), Mme MARTY Anne-Marie (représentée par Mme ZAPATERO Carole), Mme PEYRIERES Laetitia (représentée par Mme MIQUEL Laurence), M. RAUJOL Eric (représenté par M. GASC Jean-Luc), Mme THIBAUT Delphine (représentée par M. PISANI Pierre)

N'ont pas pris part au vote : M. LAVITRY Laurent, Mme NERET Huguette

Expression des élus :

Monsieur Laurent LAVITRY demande à connaître le contenu de l'enveloppe voirie prise en charge. Monsieur le maire indique que cela concerne la rue de la Tauge, la réfection de la route. Monsieur Laurent LAVITRY voudrait connaître la part de la rue de la Tauge. Monsieur le maire répond environ 800 000 €.

2 - Délibération n°16/2025 - FINANCES - Taux d'imposition 2025

Rapporteur : Monsieur Eric MASSIP, Maire

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Depuis la réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il est précisé qu'à partir de 2023 et après trois années de gel sur son niveau 2019, le taux de la taxe d'habitation, qui s'applique désormais aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, peut à nouveau varier être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636B sexies du CGI.

La municipalité souhaite poursuivre ses efforts et ne désire pas augmenter les taux des impôts communaux afin de préserver le pouvoir d'achat des Stéphanois.

Aussi les taux relevant de la commune et sur lesquels il est proposé de vous prononcer sont les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 50.39%
- Taxe sur le foncier non bâti : 81.04%
- Taxe d'habitation : 21,38 %
- CFE : 22.01%

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette proposition.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. ADGIE Eric, Mme ANNE Michèle, M. CARTAGENA Michel, Mme CORNETTE Marie-Catherine, M. GASC Jean-Luc, M. LONJOU Jean-Louis, M. MASSIP Eric, Mme MIQUEL Laurence, Mme PAVAN Aurélie, M. PISANI Pierre, M. RIQUELME Nicolas, M. RUEDA Christophe, Mme ZAPATERO Carole, M. AUFRERE Bruno (représenté par Mme ANNE Michèle), Mme CABOT Marie-Christine (représentée par M. LONJOU Jean-Louis), Mme MARTY Anne-Marie (représentée par Mme ZAPATERO Carole), Mme PEYRIERES Laetitia (représentée par Mme MIQUEL Laurence), M. RAUJOL Eric (représenté par M. GASC Jean-Luc), Mme THIBAUT Delphine (représentée par M. PISANI Pierre)

N'ont pas pris part au vote : M. LAVITRY Laurent, Mme NERET Huguette

Expression des élus :

Monsieur Laurent LAVITRY est satisfait du fait que la commune n'augmente pas ces taux d'imposition, mais regrette l'augmentation faite par la Communauté de Communes QVA. Monsieur le maire est de même avis mais indique que le coût du traitement des déchets a subi une augmentation. Monsieur Laurent LAVITRY souligne qu'il faut le faire remonter aux conseillers départementaux.

3 - Délibération n°17/2025 - FINANCES - Subventions aux associations 2025

Rapporteur : Monsieur Eric MASSIP, Maire

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'établir dans un état annexé au Budget Primitif 2025, une liste des bénéficiaires des subventions avec les montants attribués.

Les propositions se détaillent ainsi qu'il suit :

ASSOCIATIONS	REALISATION 2024	PREVISION 2025
ACCA	350,00 €	350,00 €
ASS CULTURE ET LOISIRS	2 500,00 €	2 500,00 €
Subvention exceptionnelle CULTURE ET LOISIRS	1 000,00 €	
ASS GYMNASIQUE VOLONTAIRE	300,00 €	300,00 €
PETANQUE	500,00 €	500,00 €
Subvention exceptionnelle PETANQUE		500,00 €
GIMBELET BASKET CLUB	300,00 €	300,00 €
ASS. SPORTIVE STEPHANOISE	5 000,00 €	5 000,00 €
Subvention exceptionnelle ASS. SPORTIVE STEPHANOISE	1 000,00 €	
ATOUT STEPHANOIS	1 000,00 €	1 000,00 €
CLUB DU 3° AGE STEPHANOIS	500,00 €	500,00 €
COMITE DES FETES	2 500,00 €	2 500,00 €
COMITE DES FETES Participation animation marché estival	2 000,00 €	1 900,00 €
COMITE DES FETES Participation location Patinoire	4 000,00 €	4 000,00 €
COMMERCANTS ET ARTISANS	500,00 €	500,00 €
BADMINTON LE VOLANT STEPHANOIS	750,00 €	
LES ANCIENS COMBATTANT STEPHANOIS	150,00 €	150,00 €
LES ARCHERS STEPHANOIS	350,00 €	350,00 €
TENNIS CLUB STEPHANOIS	600,00 €	600,00 €
COUNTRY SALOON	500,00 €	500,00 €
COUNTRY SALOON Subvention exceptionnelle festival		5 000,00 €
ATOUT CŒUR ONCOPOLE	200,00 €	300,00 €
LES BORDS DE TAUGE	300,00 €	300,00 €
Sous total associations communales	24 300,00 €	27 050,00 €
ASSO PARENTS ELEVES ECOLES PUBLIQ	300,00 €	300,00 €
APEL ST JOSEPH	300,00 €	300,00 €
APEL ST JOSEPH Anniversaire Ecole		1 000,00 €
COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE CLASSE DECOUV.	4 104,00 €	912,00 €
Sous total écoles publiques	4 704,00 €	2 512,00 €
ASSOC PIEGEURS	90,00 €	90,00 €
COMICE AGRICOLE	500,00 €	500,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	100,00 €	100,00 €
MAQUIS DE CABERTAT	70,00 €	70,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	100,00 €	100,00 €
PREVENTION ROUTIERE	200,00 €	200,00 €
SECOURS POPULAIRE Français	100,00 €	100,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR NEGREPELISSE	100,00 €	100,00 €
ALMA	129,62 €	173,00 €
Sous total associations extérieures	1 389,62 €	1 433,00 €
OGEC Ecole St-Joseph - Classe découverte	1 152,00 €	648,00 €
Contrat d'Association - OGEC Ecole ST-Joseph	76 106,00 €	82 650,00 €
Sous total école privé	77 258,00 €	83 298,00 €
TOTAL COMPTE 65748	107 651,62 €	114 293,00 €

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à délibérer sur ces attributions de subventions aux associations, concernant l'exercice budgétaire 2025.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 3)

Pour : Mme ANNE Michèle, Mme CORNETTE Marie-Catherine, M. GASC Jean-Luc, M. LAVITRY Laurent, M. LONJOU Jean-Louis, M. MASSIP Eric, Mme MIQUEL Laurence, Mme NERET Huguette, M. PISANI Pierre, M. RIQUELME Nicolas, M. RUEDA Christophe, Mme ZAPATERO Carole, M. AUFRERE Bruno (représenté par Mme ANNE Michèle), Mme CABOT Marie-Christine (représentée par M. LONJOU Jean-Louis), M. CHEVILLEY Louis (représenté par Mme NERET Huguette), Mme MARTY Anne-Marie (représentée par Mme ZAPATERO Carole), Mme PEYRIERES Laetitia (représentée par Mme MIQUEL Laurence), M. RAUJOL Eric (représenté par M. GASC Jean-Luc), Mme THIBAUT Delphine (représentée par M. PISANI Pierre)

Abstention : M. ADGIE Eric, M. CARTAGENA Michel, Mme PAVAN Aurélie

Expression des élus :

Monsieur Laurent LAVITRY souhaiterait des explications relatives à l'augmentation de la subvention OGEC. Monsieur le maire répond que le nombre d'enfants est plus élevé et que le coût a été réhaussé.

4 - Délibération n°18/2025 - FINANCES - Budget Primitif 2025 - budget annexe Bâtiment SCI ELOIRA

Rapporteur : Monsieur Eric MASSIP, Maire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition du Budget Primitif du Budget annexe « Bâtiment SCI ELOIRA » pour l'exercice 2025.

Il souligne notamment :

- Le report du résultat de l'année 2024
- L'inscription de l'affectation du résultat 2024,

Le Budget Primitif 2025 du BA « Bâtiment SCI ELOIRA » se résume comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat 2024 reporté		7 562,36	5 091,21		5 091,21	7 562
Crédits Votés	25 372,00	17 809,64	11 349,79	5 100,00	36 721,79	22 909,64
Excédents capitalisés				11 341,00	-	11 341,00
TOTAUX	25 372,00	25 372,00	16 441,00	16 441,00	41 813,00	41 813,00

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette proposition.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. ADGIE Eric, Mme ANNE Michèle, M. CARTAGENA Michel, Mme CORNETTE Marie-Catherine, M. GASC Jean-Luc, M. LONJOU Jean-Louis, M. MASSIP Eric, Mme MIQUEL Laurence, Mme PAVAN Aurélie, M. PISANI Pierre, M. RIQUELME Nicolas, M. RUEDA Christophe, Mme ZAPATERO Carole, M. AUFRERE Bruno (représenté par Mme ANNE Michèle), Mme CABOT Marie-Christine (représentée par M. LONJOU Jean-Louis), Mme MARTY Anne-Marie (représentée par Mme ZAPATERO Carole), Mme PEYRIERES Laetitia (représentée par Mme MIQUEL Laurence), M. RAUJOL Eric (représenté par M. GASC Jean-Luc), Mme THIBAUT Delphine (représentée par M. PISANI Pierre)

N'ont pas pris part au vote : M. LAVITRY Laurent, Mme NERET Huguette

Expression des élus :

Monsieur Laurent LAVITRY voudrait connaître le montant restant dû par cette société. Monsieur le maire répond que le retard dû à ce jour est de 7 000 € et qu'il va le convoquer.

5 - Informations

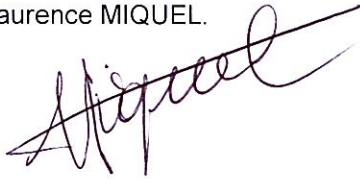
Aire d'accueil des gens du voyage :

Monsieur le maire informe que le Préfet aurait fait le choix du terrain de M. Mirales pour accueillir cette aire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président lève la séance.

Fait à SAINT ETIENNE DE TULMONT

La Secrétaire de séance,
Laurence MIQUEL.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Laurence Miquel', written over the printed name.

Le Maire,
Eric MASSIP.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Eric Massip', written over the printed name.